

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0060733

MUPRAS  
RECEPTION 9

123189

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5104 ..... Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Radij. J. Hamam

Date de naissance : 1954

Adresse : 55 Rue Abdolkarim Kattabi Benachour

Tél. : 0654587602 Total des frais engagés : 80,140 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib

Médecine Générale  
16, Rue Okba Benou Nafie  
BERRECHID - Tél. : 33.73.21

Cachet du médecin :

Date de consultation : 5 Juil. 2022

Nom et prénom du malade : Radij. Kembouchia Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

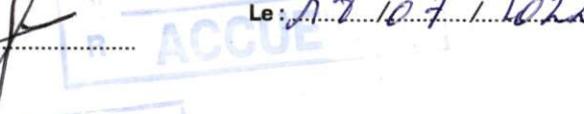
Nature de la maladie : Diabète + cataracte et ulcère hou

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : D.R.D.U.A. Le : 12/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
- 5 JUH. 2022	C	1	200 DA	 <p>Docteur ARAFI HOUSSAINI Médecine Générale 16, Rue OULD EL HADJ BERRECHID - Tel. 33.73.21</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>Samira RAJAI Docteur Pharmacien</p>	5 - 07 - 2022	 <p>Samira RAJAI Docteur Pharmacien</p> <p>600 DA</p>

## ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
			
<b>O.D.F</b> <b>PROTHESES DENTAIRES</b>			
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	
D	00000000	00000000	
B			
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>			

Coefficient des travaux



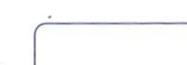
Montants des soins



Début d'exécution



Fin d'exécution



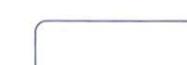
Coefficient des travaux



Montants des soins



Date du devis



Date de l'exécution



Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

- 5 JUIL. 2022

دكتور عراقى حسين نجيب

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب رئيسى سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء

خبير محلى لدى المحاكم

16. زنقة عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف : 05 22 33 73 21

الهاتف : 06 62 07 65 56

437,00 ₣ Radi Kembouchia  
① - Januuet 60 ₣ 1000  
6 8,80x2 ₣ 17,6 ₣  
② - Anuarel 40 ₣ 400 (20)  
26,80x2 ₣ 53,6 ₣  
③ - Al gauel 200 ₣ 400 3 ₣ 1200  
all m ₣ 1200 all m ₣ 1200



Dr. ARAQI HOUSSAINI Najib  
Medecine Générale  
16, Rue Okba Bnou Nafie  
BERRECHID - Tél. 33.73.21

Dr. ARAQI HOUSSAINI Najib

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebââ Casablanca  
Amarel 4 mg, cp b 30  
P.P.V : 68,80 DH  
6 118001 081325

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebââ Casablanca  
Amarel 4 mg, cp b 30  
P.P.V : 68,80 DH  
6 118001 081325

